

# ***Les conditions de validation du Diplôme d'Établissement***

## **Participation aux séminaires sauf cas de force majeur**

---

1. Critère = pas d'absences non justifiées c'est-à-dire :
  - Le formateur relais n'a pas été prévenu
  - Et un justificatif n'est pas fourni
2. Modalités de prise en compte du critère
  - En fonction de la qualité de l'investissement de l'apprenant par ailleurs

## **Mise en œuvre des acquis de la formation au sein de l'équipe**

---

1. Critère = dépôt sur la plateforme des documents identifiés comme traceur des démarches de l'apprenant au sein de son équipe
2. Documents concernés :
  - Fiche de poste ;
  - Charte des valeurs et/ou règlement intérieur ;
  - Autodiagnostic de l'équipe ;
  - Un protocole réalisé par l'équipe.
3. Modalités de prise en compte du critère
  - Tous les documents doivent avoir été renseignés à l'issue de la formation
  - Sans préjuger de la qualité de leur contenu

## **Soutenance d'un mémoire à l'issue de la formation**

---

1. Contenu du mémoire
  - 10 pages / 4500 Mots
  - Pour chaque document traceur, l'apprenant précise :
    - Comment il a mis en œuvre ce travail, quelles ressources ou acquis de la formation il a mobilisé pour cela, quelles difficultés il a éventuellement rencontrées et comment il les a surmontées.
    - Quels sont les résultats obtenus et quels sont les enseignements qu'il en tire pour lui, sa fonction et pour l'équipe

Nb : les apprenants seront invités à renseigner au cours de la formation ces questions, notamment à travers leur journal de bord, afin de faciliter la rédaction finale du mémoire

2. Modalités de soutenance du mémoire
  - Régionale, devant un jury composé au moins d'un représentant de l'EHESP, d'un membre de l'ARS, d'un formateur relais
  - Permettant la valorisation des démarches réalisées par le coordonnateur et l'équipe